



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Regional Manager/Real Property  
Contracting/PWGSC  
Ontario Region, Tendering Office  
12th Floor, 4900 Yonge Street  
Toronto, Ontario  
M2N 6A6  
Ontario

**Revision to a Request for a Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à commandes**

Departmental Individual Standing Offer (DISO)  
Offre à commandes individuelle du département(OCID)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

Address all enquiries to the Standing Offer Authority at cindy.marshall@pwgsc.gc.ca

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Regional Manager/Real Property  
Contracting/PWGSC  
Ontario Region, Tendering Office  
12th Floor, 4900 Yonge Street  
Toronto, Ontario  
M2N 6A6  
Ontario

|  |  |
|--|--|
| <b>Title - Sujet</b><br>RFSO Remediation Services, Ontario   |  |
| <b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b><br>EQ447-172637/A   | <b>Date</b><br>2017-11-09                    |
| <b>Client Reference No. - N° de référence du client</b><br>EQ447-172637  | <b>Amendment No. - N° modif.</b><br>003      |
| <b>File No. - N° de dossier</b><br>PWL-7-40081 (048)   | <b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>       |
| <b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b><br>PW-\$PWL-048-2329   |  |
| <b>Date of Original Request for Standing Offer</b><br>Date de la demande de l'offre à commandes originale  |  |
| 2017-10-16   |  |
| <b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b><br><b>at - à 02:00 PM</b><br><b>on - le 2017-12-05</b>   |  |
| <b>Time Zone</b><br><b>Fuseau horaire</b><br>Eastern Standard<br>Time EST  |  |
| <b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b><br>Marshall, Cindy   | <b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b><br>pwl048 |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br>(416) 512-5867 ( )   | <b>FAX No. - N° de FAX</b><br>(416) 512-5862 |
| <b>Delivery Required - Livraison exigée</b>  |  |
| <b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b><br><b>Destination - des biens, services et construction:</b><br>PWGSC/TPSGC<br>Joseph Shepard Building 32<br>4900 Yonge Street<br>Toronto, ON M2N 6A6<br>Canada |  |
| <b>Security - Sécurité</b><br>This revision does not change the security requirements of the Offer.<br>Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.                               |  |

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

|  |                          |                          |
|--|--------------------------|--------------------------|
| <b>Acknowledgement copy required</b>   | <b>Yes - Oui</b>         | <b>No - Non</b>          |
| <b>Accusé de réception requis</b>  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b><br><b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>   |                          |                          |
| <b>Signature</b>   | <b>Date</b>              |                          |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print)<br>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant.<br>(taper ou écrire en caractères d'imprimerie) |                          |                          |
| <b>For the Minister - Pour le Ministre</b>   |                          |                          |

La modification 003 vise à reporter la date de clôture de l'invitation à soumissionner, à répondre aux questions des soumissionnaires potentiels et à réviser.

#### Prorogation du délai

Nous vous avisons par la présente que le délai a été prolongé et que la date de clôture pour la réception des soumissions, initialement fixée au 28 novembre 2017, a été reportée au 05 décembre 2017, à 14 h.

#### À 1.1.1.1.2 Offre technique – Instructions pour la présentation

Supprimer : **En entier**

Insérer :

#### 1.1.1.1.2 Offre technique – Instructions pour la présentation

Le nombre maximal de pages (texte et images compris) à soumettre pour les exigences cotées est de 35 pages.

**Conséquence de non-conformité : toute page dépassant la limite maximale et toute pièce jointe sera extraite de la proposition et ne sera pas transmise aux membres du Comité d'évaluation de TPSGC aux fins d'évaluation.**

Les documents suivants ne comptent pas dans le nombre maximal de pages susmentionné :

- la lettre d'accompagnement;
- l'information sur les licences;
- les attestations relatives au Code de conduite;
- l'information sur les exigences de sécurité;
- Tableau organisationnel de l'offrant;
- l'information relative aux déclarations/attestations;
- la page titre de la demande de propositions (DDP);
- la page couverture des révisions apportées à la DDP;
- le curriculum vitae des membres clés du personnel.
- Les curriculums vitae des membres clés du personnel ne sont pas comptés dans le nombre maximal de pages; toutefois, chaque curriculum vitae présenté ne doit pas dépasser deux (2) pages. Il doit être indiqué clairement qu'il s'agit d'un curriculum vitae (CV), sans quoi celui-ci pourrait être compté dans le nombre maximal de pages.
- L'offre technique déposée doit contenir l'ensemble de l'information demandée dans le présent document sans contenir d'information excédentaire ou non pertinente. Elle doit être de qualité en termes de clarté et d'apparence du document, de même qu'en termes de qualité de la langue et de structure du document.

**À C3 – Expertise et expérience professionnelles (40 points conformément au tableau A des cotes d'évaluation; note de passage obligatoire : 24/40.)**

Supprimer : **En entier**

Insérer :

**C3 – Expertise et expérience professionnelles (40 points conformément au tableau A des cotes d'évaluation; note de passage obligatoire : 24/40.)**

Ce que nous recherchons :

Les offrants devraient démontrer qu'ils possèdent des ressources disponibles/le personnel disponible dans le cadre de l'équipe de projet de l'offre à commandes ayant une formation scolaire et professionnelle ainsi que des expériences de travail pertinentes aux services requis, tel que décrit dans l'annexe A. Plus précisément, il devrait être démontré que ces employés possèdent de l'expertise dans les domaines de l'assainissement à l'aide des méthodes de traitement *in situ* et *ex situ*, de l'assainissement durable et vert, et de l'assainissement à l'aide de méthodes d'excavation, de pompage et d'élimination.

L'offrant doit soumettre :

le curriculum vitae de trois (3) ressources/employés proposés pour cette exigence et responsables de la prestation de services pour la période de l'offre à commandes, pour chaque poste suivant :

- un (1) directeur ou gestionnaire principal de projet à temps plein (minimum de dix ans d'expérience);
- un (1) gestionnaire de projet ou personnel intermédiaire de projet à temps plein (minimum de cinq ans d'expérience);
- un (1) technicien principal à temps plein (minimum de huit ans d'expérience).

L'expert identifié selon le critère obligatoire O5 doit être l'une des ressources/l'un des membres du personnel mentionné ci-dessus, afin d'obtenir les points.

Les curriculum vitae doivent contenir les informations suivantes :

- la formation scolaire et professionnelle;
- le nombre d'années d'expérience pertinentes relatives à la prestation des services requis conformément à l'annexe A;
- les principales fonctions de l'offrant;
- les principales fonctions relatives aux services requis conformément à l'annexe A;
- l'expérience liée à des projets semblables (incluant le rôle, les responsabilités, le nom du projet, la valeur en dollar, la portée, les dates d'achèvement, etc.).

Les trois ressources/membres du personnel proposés doivent être des employés de l'offrant et doivent être identifiés dans l'organigramme de l'offrant présenté au critère O1 afin de se voir attribuer les points.

## À Annexe B – BASE DE PAIEMENT

Supprimer : **En entier**

Insérer :

## **Annexe B – BASE DE PAIEMENT (RÉVISION 1)**

### **Instructions générales relatives à la proposition de prix à l'établissement des prix :**

1. *Les offrants doivent remplir le formulaire de proposition de prix et le soumettre sous pli séparé, en inscrivant sur l'enveloppe le nom de l'offrant, le nom du projet, le numéro de la demande de TPSGC et la mention « Formulaire de proposition de prix ».*
2. *Les prix proposés ne doivent pas comprendre la TPS/TVH. Ils seront évalués en dollars canadiens.*
3. *Les offrants ne doivent pas modifier le formulaire ou y ajouter des renseignements qui ne sont pas demandés.*
3. *TPSGC corrigera les totaux afin d'assurer l'équité des propositions en cas d'erreur dans leur report.*
4. *Lorsque le responsable de l'offre à commandes l'exige, pour la durée de l'offre à commandes, l'entreprise peut être amenée à calculer les différentes estimations du projet à partir des taux horaires fixes (avant taxes) conformément à l'annexe B, base de paiement, tableau 1 et 2 (avant taxes), comme il est indiqué ci-dessous.*

#### **A. Tableau 1 – Services professionnels - Services aux taux horaires fermes**

La main-d'œuvre sera facturée selon des taux horaires fermes, incluant les coûts indirects et le profit, conformément à ce qui suit :

L'offrant doit fournir un *taux horaire pour chaque poste proposé*. Le taux horaire offert sera le même pour la période d'effet et ne pourra être modifié à tout moment. Le taux horaire que propose l'offrant pour une catégorie sera le même pour tous les titulaires du même poste. TPSGC se réserve le droit de déterminer la ou les catégories de personnel requis pour l'exécution des travaux de chacune des commandes subséquentes.

#### **B. Tableau 2 – Matériaux, outillage, équipement et main-d'œuvre (non compris au Tableau 1 – Services professionnels)**

Le prix pour les matériaux, l'outillage, l'équipement et la main-d'œuvre (non compris au Tableau 1 – Services professionnels) sera établi selon un pourcentage fixe pour la durée de l'offre à commandes et calculé comme suit :

Si une entente à forfait s'applique à l'ensemble ou à une partie du contrat, le prix de toute modification correspondra à l'ensemble des coûts des matériaux, de l'outillage, de l'équipement et de la main-d'œuvre (non compris au Tableau 1 – Services professionnels) nécessaires pour exécuter cette modification, selon les modalités convenues par écrit entre l'entrepreneur et le Canada, ainsi qu'une majoration pour la supervision, la coordination, l'administration, les coûts indirects, la marge bénéficiaire et les risques que comporte la réalisation des travaux dans le respect du budget établi. Cette majoration est égale à :

- a. 20 % des coûts globaux visés dans les présentes pour la tranche des travaux associée aux matériaux, à l'outillage, à l'équipement et à la main-d'œuvre (non compris au

---

Tableau 1 – Services professionnels) réalisée par l'entrepreneur, si le coût global des travaux n'excède pas 50 000 \$;

- b. 15 % des coûts globaux visés dans les présentes pour la tranche des travaux associée aux matériaux, à l'outillage, à l'équipement et à la main-d'œuvre (non compris au Tableau 1 – Services professionnels) réalisée en sous-traitance, si le coût global des travaux n'excède pas 50 000 \$;
  - c. le pourcentage identifié au Tableau 2 – Matériaux, outillage, équipement et main-d'œuvre (non compris au Tableau 1 – Services professionnels) de l'Annexe B – Base de paiement (qui ne doit pas excéder le montant mentionné ci-dessus en a. et en b.) des coûts globaux visés dans les présentes ou à un montant négocié :
    - i. si le coût global des travaux excède 50 000 \$;
    - ii. si l'entrepreneur et le Canada en conviennent par écrit.
2. Si une entente à prix unitaire s'applique à l'ensemble ou à une partie du contrat, l'entrepreneur et le Canada peuvent, par convention écrite, ajouter dans le tableau des prix unitaires des articles, des unités de mesure, des quantités estimatives et des prix unitaires.
3. Un prix unitaire visé au paragraphe 2 doit être calculé en fonction de l'ensemble des coûts estimatifs des matériaux, de l'outillage, de l'équipement et de la main-d'œuvre (non compris au Tableau 1 – Services professionnels) nécessaires pour les articles convenus entre l'entrepreneur et le Canada, ainsi qu'à une majoration calculée conformément au paragraphe 1.
4. Pour permettre l'approbation du calcul du prix ou le prix par unité, selon le cas, l'entrepreneur doit présenter une ventilation estimative des coûts, indiquant, au minimum, les frais estimatifs de matériaux, d'outillage, d'équipement et de main-d'œuvre (non compris au Tableau 1 – Services professionnels), le montant de chaque contrat de sous-traitance et le montant de la majoration.

## **B.2 MAJORATIONS ALLOUÉES POUR LE CALCUL DU PRIX AVANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX**

Les majorations établies pour le calcul du prix avant l'exécution des travaux sont réputées comme étant une rémunération intégrale pour :

- a. la surveillance, la coordination, l'administration, les frais généraux, la marge bénéficiaire et le risque que comporte la réalisation des travaux dans le respect du montant stipulé;
- b. les divers coûts supplémentaires engendrés par :
  - i. l'achat ou la location du matériel, de l'outillage et de l'équipement,
  - ii. l'achat de petits outils et de petites fournitures,
  - iii. les mesures de sécurité et de protection,
  - iv. les permis, les cautions, les assurances, les études techniques, les dessins de l'ouvrage bâti, la mise en service et le bureau de chantier.

### **C. Tableau 3 – Calcul de l'estimation du prix**

L'offrant doit remplir et soumettre avec son offre l'annexe B, Base de paiement, tableaux 1 et 2 de l'offre financière, et y indiquer les taux fermes, et ce, pour la durée de l'offre à commandes, ainsi que pour les années d'option 1 et 2.

Au tableau 1 (Services professionnels – Taux horaires fermes pour les services), un taux horaire ferme doit être présenté pour tous les points des sections Durée de l'offre à commandes, Période de la première option et Période de la deuxième option. Au tableau 2 (Matériaux, outillage, équipement et main-d'œuvre – Non compris au Tableau 1 – Services professionnels), l'offrant doit présenter une majoration ferme correspondant à un pourcentage des coûts, exprimée en pourcentage, et ce, pour la durée de l'offre à commandes ainsi que pour les années d'option 1 et 2.

Les offres seront évaluées en fonction des prix indiqués dans l'annexe B, Base de paiement, tableaux 1 et 2 de l'offre financière pour la durée de l'offre à commandes ainsi que pour les années d'option 1 et 2. Le prix utilisé dans l'évaluation correspondra à la somme des totaux calculés des tableaux 1 et 2 de l'annexe B pour la durée de l'offre à commandes ainsi que pour les années d'option 1 et 2, que l'on obtient de la manière suivante :

Pour le tableau 1 : on multipliera le taux horaire de l'offrant par les heures estimatives afin d'établir le prix total associé à chaque point. Le prix évalué constituera la somme des totaux calculés de tous les points pour la période de l'offre à commandes et les périodes d'option 1 et 2.

Pour le tableau 2 : on se servira de la majoration de l'offrant, qui correspond à un pourcentage fixe, afin d'établir le prix calculé à partir du prix estimatif. La somme des prix calculés pour la durée de l'offre à commandes ainsi que pour les années d'option 1 et 2 sera utilisée afin d'établir le total calculé.

### **D. Tableau 4 – Frais de déplacement**

Sous réserve de dispositions indiquant le contraire dans les Conditions supplémentaires, les frais suivants engagés d'une façon raisonnable par le titulaire de la COC, qui sont liés aux services et approuvés par le représentant du Ministère, sont remboursés au titulaire de la COC au prix coûtant :

Frais de déplacement et de subsistance : les titulaires de COC doivent noter que tous les frais de déplacement occasionnés par la prestation des services requis par la portée du mandat doivent être autorisés par le représentant du Ministère, et qu'ils seront calculés à partir de l'emplacement du gouvernement pertinent (parmi ceux figurant sur la liste ci-dessous) ou du bureau du titulaire de la COC situé le plus près du site du projet, selon lequel est le plus près. Les frais de déplacement seront remboursés au prix coûtant, sans indemnisation pour le profit et/ou les frais administratifs généraux (sous réserve d'avoir été préalablement autorisés par le représentant du Ministère) conformément à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (CNM) <http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d10/fr>. Les débours liés aux frais de déplacement vers le site du projet et de subsistance seront calculés à partir des emplacements du gouvernement suivants, dont les limites géographiques sont définies à l'Annexe J ci-jointe.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EQ447-172637/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
20172637

Amd. No. - N° de la modif.  
003  
File No. - N° du dossier  
PWL-7-40081

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pwl048  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

**Emplacements du gouvernement :**

Centre de l'Ontario : 4900, rue Yonge, Toronto (Ontario)

Est de l'Ontario : 86, rue Clarence, Kingston (Ontario)

Sud-ouest de l'Ontario : 457, rue Richmond London, (Ontario)

Nord de l'Ontario : 19, rue Lisgar, Sudbury pour les projets situés à l'est du méridien 86o, à savoir Sault Ste Marie, Sudbury, North Bay, Timmins et Kirkland Lake; et 130, avenue South Syndicate, Thunder Bay pour les projets situés à l'ouest du méridien 86o, soit Thunder Bay, Kenora, Fort Frances, Red Lake

***Remarque à l'intention des offrants :*** *Les renseignements relatifs à l'utilisation prévue ne sont fournis qu'à titre d'outil d'évaluation; ils ne représentent que l'estimation la plus exacte possible et ne reflètent aucunement l'utilisation réelle escomptée ou un quelconque engagement de l'État. Les quantités indiquées aux présentes renvoient à l'utilisation prévue et ne sont qu'une estimation de bonne foi du besoin à combler. L'offre à commandes se limitera aux biens ou services réellement commandés.*

*\*L'italique sera supprimé lorsque l'offre à commandes sera publiée.*

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EQ447-172637/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
20172637

Amd. No. - N° de la modif.  
003  
File No. - N° du dossier  
PWL-7-40081

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PW1048  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## Annexe B – BASE DE PAIEMENT, DE L'OFFRE FINANCIÈRE

| Tableau 1 – Services professionnels – Services aux taux horaires fermes<br>(consulter l'énoncé des travaux – B.3) |  |  |   |   |   |   |                                    |
|---|--|--|---|---|---|---|------------------------------------|
| Point   | Description du poste   | A.1.1 Durée de l'offre à commandes<br>(1 <sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019) |   |   | A.1.2 Période de la première option<br>(1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020) |   |                                    |
|   |  | (A)<br>Taux horaire ferme  | (B)<br>*Nombre d'heures prévues (aux fins d'évaluation seulement) | (C)<br>*Prix ferme calculé<br>(A x B = C) | (D)<br>Taux horaire ferme   | (E)<br>*Nombre d'heures prévues (aux fins d'évaluation seulement) | *Prix ferme calculé<br>(D x E = F) |
| 1.  | Directeur ou gestionnaire principal de projet * (au moins 10 années d'expérience)              | \$   | 40  | \$  | \$  | 40  | \$                                 |
| 2.  | Gestionnaire de projet ou personnel intermédiaire de projet * (au moins 5 années d'expérience) | \$   | 100   | \$  | \$  | 100   | \$                                 |
| 3.  | Personnel subalterne de projet * (au moins une année d'expérience)                             | \$   | 100   | \$  | \$  | 100   | \$                                 |
| 4.  | Personnel administratif ou adjoint*  | \$   | 40  | \$  | \$  | 40  | \$                                 |
| 5.  | Dessinateur/dessinatrice*  | \$   | 50  | \$  | \$  | 50  | \$                                 |
| 6.  | Contremaître   | \$   | 80  | \$  | \$  | 80  | \$                                 |
| 7.  | Technicien principal* (au moins 8 années d'expérience)   | \$   | 80  | \$  | \$  | 80  | \$                                 |
| 8.  | Technicien intermédiaire * (au moins 5 années d'expérience)                                    | \$   | 150   | \$  | \$  | 150   | \$                                 |
| 9.  | Technicien subalterne * (au moins une année d'expérience)                                      | \$   | 150   | \$  | \$  | 150   | \$                                 |
| 10.   | Journalier   | \$   | 150   | \$  | \$  | 150   | \$                                 |

Les taux horaires s'appliquent, mais sans s'y limiter : aux évaluations, à la conception, à la surveillance, aux inspections, à l'exécution des travaux, à l'interprétation des analyses d'échantillons, à la gestion de projet, à la rédaction du rapport préliminaire et du rapport final ainsi qu'aux frais d'impression et de photocopie.  
Les titulaires des postes suivis d'un astérisque (\*) ci-dessous doivent être des employés de l'offrant.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EQ447-172637/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
20172637

Amd. No. - N° de la modif.  
003  
File No. - N° du dossier  
PWL-7-40081

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PW1048  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

|  |    |   |    |
|--|----|---|----|
| <b>A.1.1 Durée de l'offre à commandes</b><br>Total calculé | \$ | <b>A.1.2 Période de la première option</b><br>Total calculé | \$ |
|--|----|---|----|

### Tableau 1 (suite) – Services professionnels – Services aux taux horaires fermes (Consulter l'énoncé des travaux – B.3)

Les taux horaires s'appliquent, mais sans s'y limiter : aux évaluations, à la conception, à la surveillance, aux inspections, à l'exécution des travaux, à l'interprétation des analyses d'échantillons, à la gestion de projet, à la rédaction du rapport préliminaire et du rapport final ainsi qu'aux frais d'impression et de photocopie. Les titulaires des postes suivis d'un astérisque (\*) ci-dessous doivent être des employés de l'offrant.

|         |   | <b>A.1.3 Période de la 2<sup>e</sup> option</b><br>(1 <sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021) |  |
|---------|---|---|--|
| Élément | Description du poste  | (G)<br>Taux horaire ferme   | (H)<br>* Nombre d'heures prévues (aux fins d'évaluation seulement) |
|         |   |   | (I)<br>* Prix ferme calculé (G x H = I)                            |
| 1.      | Directeur ou gestionnaire principal de projet * (au moins 10 années d'expérience)       | \$  | 40   |
| 2.      | Gestionnaire de projet ou personnel intermédiaire de projet * (3 à 10 ans d'expérience) | \$  | 100  |
| 3.      | Personnel subalterne de projet * (0 à 2 ans d'expérience)                               | \$  | 100  |
| 4.      | Personnel administratif ou adjoint *  | \$  | 40   |
| 5.      | Dessinateur/dessinatrice *  | \$  | 50   |
| 6.      | Contremaître  | \$  | 80   |
| 7.      | Technicien principal * (au moins 10 années d'expérience)                                | \$  | 80   |
| 8.      | Technicien intermédiaire * (3 à 10 ans d'expérience)                                    | \$  | 150  |
| 9.      | Technicien subalterne * (0 à 2 ans d'expérience)  | \$  | 150  |

|  |            |    |     |                                  |
|--|------------|----|-----|----------------------------------|
| 10.  | Journalier | \$ | 150 | \$                               |
| <b>A.1.3 Période de la 2<sup>e</sup> option</b>  |            |    |     |                                  |
| <b>Total calculé</b>   |            |    |     | \$ _____                         |
| Tableau 1 – A1.1 Total calculé de la période de l'offre à commandes :                  |            |    |     | \$ _____<br>(A1.1)               |
| Tableau 1 – A1.2 Total calculé de la première période d'option :                       |            |    |     | \$ _____<br>(A1.2)               |
| Tableau 1 – A1.3 Total calculé de la deuxième période d'option :                       |            |    |     | \$ _____<br>(A1.3)               |
| Tableau 1 – <b>Totaux calculés =</b><br>(Somme des totaux calculés A1.1 + A1.2 + A1.3) |            |    |     | \$ _____<br>(A1.1 + A1.2 + A1.3) |

### Tableau 2 – Matériaux, outillage, équipement et main-d'œuvre (non compris au Tableau 1 – Services professionnels)

| Élément   | Description  |
|---|--|
| Les offrandes ne sont pas tenus de fournir une estimation de ces coûts. Le montant des frais directs admissibles sera établi lors de l'attribution de chaque commande subséquente.<br>La détermination du coût des travaux sera effectuée ainsi :   |  |
| Si une entente à forfait s'applique à l'ensemble ou à une partie du contrat, le prix de toute modification correspondra à l'ensemble des coûts de main-d'œuvre, d'outillage et des matériaux nécessaires pour exécuter cette modification, selon les modalités convenues par écrit entre l'entrepreneur et le Canada, ainsi qu'une majoration pour la supervision, la coordination, l'administration, les coûts indirects, la marge bénéficiaire et les risques que comporte la réalisation des travaux dans le respect du budget établi. |  |
| 1.  | <b>TRAVAUX NE DÉPASSANT PAS 50 000 \$</b><br><br>L'ENTREPRENEUR<br>Cette majoration est égale à : a) 20 % des coûts globaux visés dans les présentes pour la partie des travaux réalisée par l'entrepreneur hors des taux horaires mentionnés dans le tableau 1, si le coût global des travaux n'excède pas 50 000 \$;<br><br>SOUS-TRAITANTS<br>15 % des coûts globaux visés dans les présentes pour la partie des travaux réalisés en sous-traitance, si le coût global des travaux n'excède pas 50 000 \$; |
| 2.  | <b>TRAVAUX DÉPASSANT 50 000 \$</b><br><br>Période de l'offre à commandes (1 <sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019)<br><br>*Prix estimé (A)<br><br>*Prix calculé (B)<br>Les prix sont fixés pour la  |
| Les prix sont fixés pour la durée de l'offre à commandes.   |  |
| <b>20 %</b>   |  |
| <b>15 %</b>   |  |
| Période de l'offre à commandes (1 <sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019)   |  |
| Pourcentage fixé pour les travaux dépassant 50 000,00 \$ pour la période de l'offre à commandes   |  |
| <b>(A x B = C)</b><br>*Prix calculé   |  |

**Tableau 2 – Matériaux, outillage, équipement et main-d'œuvre (non compris au Tableau 1 – Services professionnels)**

|               |  |  | durée de l'offre à commandes.                                       |  |
|---------------|--|--|---|--|
| a.            | L'ENTREPRENEUR<br>Un pourcentage établi (ne doit pas excéder 1.a et 1.b. ci-dessus) des coûts globaux fixés pour cette portion des travaux effectués par l'entrepreneur hors des taux horaires mentionnés dans le tableau 1, si le coût global des travaux n'excède pas 50 000 \$; | 125 000,00 \$  | _____ %   | \$ _____                                   |
| b.            | SOUS-TRAITANTS/FOURNISSEURS<br>Un pourcentage des coûts globaux visés dans les présentes pour la tranche partie des travaux réalisée en sous-traitance, si le coût global des travaux n'excède pas 50 000 \$;  | 250 000,00 \$  | _____ %   | \$ _____                                   |
|               |  | <b>2. Prix calculé =</b><br><b>Période de l'offre à commandes</b><br><b>(Prix calculé de 2. a. + b.)</b> |   |  |
| <b>Item #</b> |  |  |   |  |
|               | <b>TRAVAUX DÉPASSANT 50 000 \$</b>   | <b>Première année d'option (1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020)</b>                               |   |  |
| <b>3.</b>     | <b>Pourcentage fixe pour les travaux dépassant 50 000,00 \$ pour l'année d'option 1</b>  | <b>(A)</b><br><b>*Prix estimé</b>  | <b>(B)</b><br>Pourcentage fixé pour la durée de l'offre à commandes | <b>(A x B = C)</b><br><b>*Prix calculé</b> |
| a.            | L'ENTREPRENEUR<br>Un pourcentage établi (ne doit pas excéder 1.a et 1.b. ci-dessus) des coûts globaux fixés pour cette portion des travaux effectués par l'entrepreneur hors des taux horaires mentionnés dans le tableau 1, si le coût global des travaux n'excède pas 50 000 \$; | 125 000,00 \$  | _____ %   | \$ _____                                   |
| b.            | SOUS-TRAITANTS/FOURNISSEURS<br>Un pourcentage des coûts globaux visés dans les présentes pour la tranche partie des travaux réalisée en sous-traitance, si le coût global des travaux n'excède pas 50 000 \$;  | 250 000,00 \$  | _____ %   | \$ _____                                   |
|               |  | <b>3. Prix calculé =</b><br><b>Année d'option 1</b><br><b>(Prix calculé selon 3. a. + b.)</b>            |   |  |
|               |  |  |   | \$ _____<br>(3 a. + 3 b.)                  |

| 4. |  | TRAVAUX DÉPASSANT 50 000 \$  | Année d'option 2 (1 <sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021) |  |                              |
|----|--|--|---|--|------------------------------|
|    |  | Pourcentage fixe pour les travaux dépassant 50 000,00 \$ pour l'année d'option 2 | (A)<br>*Prix estimé   | (B)<br>Pourcentage fixé pour la durée de l'offre à commandés | (A x B = C)<br>*Prix calculé |
| a. | L'ENTREPRENEUR<br>Un pourcentage établi (ne doit pas excéder 1.a et 1.b. ci-dessus) des coûts globaux fixés pour cette portion des travaux effectués par l'entrepreneur hors des taux horaires mentionnés dans le tableau 1, si le coût global des travaux n'excède pas 50 000 \$; |  | 125 000,00 \$   | _____ %  | \$ _____                     |
| b. | SOUS-TRAITANTS/FOURNISSEURS<br>Un pourcentage des coûts globaux visés dans les présentes pour la tranche partie des travaux réalisée en sous-traitance, si le coût global des travaux n'excède pas 50 000 \$;  |  | 250 000,00 \$   | _____ %  | \$ _____                     |

|  |   |                                  |
|--|---|----------------------------------|
|  | <b>4. Prix calculé =</b><br><b>Année d'option 2</b><br><i>(Prix calculé selon 4. a. + b.)</i> | \$ _____<br>(4 a. + 4 b.)        |
|  | <b>Table 2 – Total calculé =</b><br><i>(Somme des prix calculés 2 + 3 + 4)</i>                | \$ _____<br>(Éléments 2 + 3 + 4) |

| Table 3 – Calcul de l'estimation du prix   |          |
|--|----------|
| Le prix estimé de l'offre sera calculé selon la somme des totaux calculés des tableaux 1 et 2 comme suit : |          |
| Tableau 1 – Somme des totaux calculés  | \$ _____ |
| Tableau 2 – Somme des totaux calculés :  | \$ _____ |

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EQ447-172637/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
20172637

Amd. No. - N° de la modif.  
003  
File No. - N° du dossier  
PWL-7-40081

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PW1048  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

|   |          |
|---|----------|
|   | \$ _____ |
| <b>Prix évalué</b><br><br>(Le prix évalué aidera à déterminer le classement lors de la sélection de l'offre à commandes.) |          |

#### Tableau 4 – Frais de déplacement

(Remarque : les frais de déplacement et de subsistance indiqués par le CNM comprennent les taxes applicables. Le montant des taxes doit être soustrait des tarifs avant la présentation des factures au représentant du Ministère).

Sous réserve de dispositions indiquant le contraire dans les Conditions supplémentaires, les frais suivants engagés d'une façon raisonnable par le titulaire de la COC, qui sont liés aux services et approuvés par le représentant du Ministère, sont remboursés au titulaire de la COC au prix coûtant :

Frais de déplacement et de subsistance : les titulaires de COC doivent noter que tous les frais de déplacement occasionnés par la prestation des services requis par la portée du mandat doivent être autorisés par le représentant du Ministère, et qu'ils seront calculés à partir de l'emplacement du gouvernement pertinent (parmi ceux figurant sur la liste ci-dessous) ou du bureau du titulaire de la COC situé le plus près du site du projet, selon lequel est le plus près. Les frais de déplacement seront remboursés au prix coûtant, sans indemnisation pour le profit et/ou les frais administratifs généraux (sous réserve d'avoir été préalablement autorisés par le représentant du Ministère) conformément à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (CNM) <http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d10/fr>. Les débourss liés aux frais de déplacement vers le site du projet et de subsistance seront calculés à partir des emplacements du gouvernement suivants, dont les limites géographiques sont définies à l'Annexe J ci-jointe.

#### Emplacements du gouvernement :

Centre de l'Ontario : 4900, rue Yonge, Toronto (Ontario)

Est de l'Ontario : 86, rue Clarence, Kingston (Ontario)

Sud-ouest de l'Ontario : 457, rue Richmond London, (Ontario)

Nord de l'Ontario : 19, rue Lisgar, Sudbury pour les projets situés à l'est du méridien 86°, à savoir Sault Ste Marie, Sudbury, North Bay, Timmins et Kirkland Lake; et

130, avenue South Syndicate, Thunder Bay pour les projets situés à l'ouest du méridien 86°, soit Thunder Bay, Kenora, Fort Frances, Red Lake

REMARQUE : Lorsque des anomalies sont repérées, le représentant du Ministère se réserve le droit de déduire un montant du paiement d'une facture. Lorsque les anomalies sont rectifiées, l'offrant doit présenter une nouvelle facture équivalant au montant déduit.

## **Questions et réponses**

Q8. Dans l'éventualité où l'entrepreneur général aimerait utiliser les services d'un sous-traitant dans sa soumission, est-ce que ces sous-traitants seront autorisés à être sur plusieurs soumissions? Ou auront-ils besoin de choisir uniquement un partenaire et procéder seulement avec cet entrepreneur général? Évidemment, les entrepreneurs généraux auront le droit de présenter une seule soumission, mais je ne suis pas certain s'il existe des restrictions pour les sous-traitants qui sont des spécialistes dans leur domaine de remédiation et qui veulent aider les entrepreneurs généraux. Je ne parle pas de coentreprises ni de partenariats officiels, mais plutôt de sous-traitants qui offrent leurs services en tant que sous-traitants d'un entrepreneur général.

R8. Non. Un offrant ne peut pas se servir de l'expérience ou des projets d'un sous-traitant dans les parties de sa soumission qui portent sur les critères techniques obligatoires, le personnel clé ou les critères techniques cotés par points. *Annexe I – Liste des sous-traitants* n'est pas obligatoire dans la soumission pour cette DOC. Elle n'est requise qu'à l'étape de la commande subséquente d'une offre à commandes.

Q9. La partie SERVICES REQUIS de la soumission doit comporter :

- Réalisation d'études complémentaires de caractérisation environnementale au besoin (p. 23)
- M5 – Ressources d'expertise de l'offrant : l'offrant doit proposer au moins un professionnel qualifié et certifié se trouvant sur la liste des spécialistes « personnes qualifiées en évaluation environnementale » approuvée par le Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario (MEACC) et fournir son CV (p. 44)

Puisque cet individu procédera aux caractérisations de sites et possiblement aux évaluations de sites, cette personne qualifiée doit-elle être une tierce partie/un sous-traitant pour assurer qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt de la part de l'entrepreneur/consultant? Ou la personne qualifiée peut-elle être un employé de l'entrepreneur?

R9. La ressource spécialiste doit être un employé de l'offrant.

Q10. Est-ce que l'identification de l'équipe de construction de la section 1.1.1.1.2 est la même information qu'on retrouve sous R3, et est-elle considérée comme faisant partie de la limite de 35 pages?

R10. Elle ne fait pas partie de la limite de pages, voir **1.1.1.2 Offre technique – Directives de la soumission**

Q11. Est-ce possible d'avoir l'échéancier du délai prolongé de la soumission ?

R11. Oui, un délai sera accordé.

Q12. Dans l'éventualité où un entrepreneur général aimerait se servir d'un fournisseur sous-traitant de technologies d'assainissement, est-ce obligatoire que ce soit une coentreprise? Ou la soumission demeure-t-elle sous forme d'arrangement entre l'entrepreneur général et le sous-traitant? (Conséquemment, permettant au fournisseur de technologies d'assainissement d'offrir ses services à de multiples entrepreneurs généraux de cette offre)?

R12. Comme il l'est précisé à la réponse à la question 8, un offrant ne peut pas se servir de l'expérience ou des projets d'un sous-traitant dans les parties de sa soumission qui portent sur les critères techniques obligatoires, le personnel clé ou les critères techniques cotés par points. Cependant, si un offrant est une coentreprise au sens de la section IP13, il peut se servir de l'expérience ou des projets de tout membre de la coentreprise.

Les offrants ne sont pas tenus d'indiquer leurs sous-traitants à la clôture de la DOC, mais doivent le faire avant l'émission d'une commande subséquente. Avant l'émission d'une commande subséquente, si les services d'un sous-traitant sont déjà retenus par un autre offrant dans le cadre d'un autre projet, il est possible que ce sous-traitant ne puisse pas effectuer les travaux s'il n'a pas les ressources et les capacités nécessaires à cette fin.

Les offrants devraient prendre note qu'aux termes de la présente modification, les titulaires des postes suivis d'un astérisque (\*) dans le tableau 1 doivent être des employés de l'offrant.

Q13. Les sections de la DOC 1.1.1.3 *Critères techniques obligatoires* M2 et M3 (expérience en gestion de l'offrant) et 1.1.1.5 *Critères techniques cotés par points* R2 (projets précédents) exigent la même information se limitant à un maximum de 35 pages. Pouvez-vous confirmer que la réponse à ces exigences doit faire partie d'une ou l'autre des

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EQ447-172637/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
20172637

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
PWL-7-40081

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pw1048  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

sections, afin d'éviter les répétitions dans les 35 pages permises et ainsi permettre d'inclure d'autres renseignements pertinents dans notre réponse aux exigences de la DOC?

R13. Oui, cette information n'est requise qu'une seule fois. Elle devrait être présentée dans les critères techniques obligatoires M2 et M3, qui peuvent être utilisés comme références dans la section « critères techniques cotés par points R2. »

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.